

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 6 Décembre 2016 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine.

Excusé(s) : POULENARD Guy, PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, DUMAS Christine

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Martine MAYOUD, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 8

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 079 : Election des conseillers communautaires au sein du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo suite à la fusion entre Annonay Agglo et Vivarhône et l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas

Sont élus conseillers communautaires au sein du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo suite à la fusion entre Annonay Agglo et Vivarhône et l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas :

- Monsieur Patrice GIRARD,
- Mme Irène THOMAS.

Nombre de votants : 8

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 080 : Convention avec Ardèche Images – Projection film « Retour à Béthanie »

Une convention de partenariat est signée avec Ardèche Images dans le cadre de la projection du film « Retour à Béthanie ».

Nombre de votants : 8

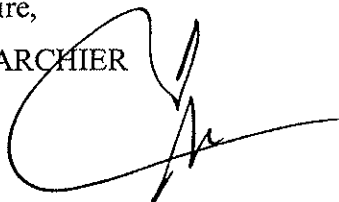
POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le-9 DEC..2016....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Archier', written over a rectangular box. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.